

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2022/0064).

Le terrain concerné est situé rue du Tiernat 6 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 232 W.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle annexe secondaire et la démolition de la véranda existante, et doit être soumis aux mesures de publicité (annonce de projet) conformément à l'article D.IV.40 du CoDT du fait que le projet implique les écarts suivants aux prescriptions du RCU devenu GCU :

- **Marge de recul latéral, pour les volumes non implantés sur la limite parcellaire latérale, inférieure à 2 mètres (0.90 m' avec voisin de gauche n° 6A),**
- **Volume secondaire en toiture plate dont la hauteur dépasse la hauteur correspondant à un niveau de rez-de-chaussée (pris en référence au niveau du jardin).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 et du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 27/07/2022 au 30/08/2022

(Annonce suspendue du 16/07 au 15/08/2022)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2022 au 30/08/2022 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 18/07/2022.

